

# Travaux académiques mutualisés (TraAM) 2019 -2020 Cahier des charges

## Objectifs

Ces travaux ont pour objectifs :

- d'explorer un thème **disciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire** pour développer une expertise par l'expérimentation (la mise en œuvre en classe) et d'étudier les modalités et les conditions de généralisation de ces pratiques en tenant compte de la progressivité nécessaire : des usages simples à des démarches plus élaborées ;
- de favoriser les échanges (mutualisation de ressources, co-création de contenus ;
- pédagogiques, partage de séquences...) entre académies ;
- de valoriser les travaux académiques.

Les TraAM conduisent à la production de **scénarios pédagogiques** (exemples de pratiques) indexés dans ÉDU'base par les académies participantes, d'une synthèse des travaux réalisés et de supports de communication au niveau national et au niveau académique (infographie, carte heuristique, capsules vidéo ...) pour permettre une diffusion vers les enseignants. Les TraAM permettent en outre d'élaborer des **modules de formation** (M@gistère, MOOC...).

Les TraAM font l'objet d'un appel à candidatures auprès des académies. Des thèmes sont proposés en accord avec l'inspection générale. Pour participer les académies proposent des projets. Le département Développement des usages et valorisation des pratiques à la DNE (DNE A2) retient une centaine d'équipes.

## Organisation

### 1. Le groupe de travail national

Le groupe de travail national est composé :

- d'un Inspecteur général ;
- d'un/e enseignant/e référent/e de chaque académie retenue. Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national ;
- **un/e expert/e ou un binôme d'expert/es** du département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE A2), chef(s) du projet TraAM (groupe national) ;
- des équipes des académies retenues.

**Les équipes académiques peuvent être composées d'enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, de l'enseignement général, technologique et professionnel. La diversité des approches est un atout majeur pour enrichir les pratiques pédagogiques.**

### 2. Le groupe de travail académique

Le groupe de travail académique,  **piloté par un/une IA-IPR et/ou un/une IEN-ET ou IEN-EG<sup>1</sup>** est constitué :

- d'au moins trois enseignant/es qui vont mettre en œuvre des séquences en classe. Dans le cas des thématiques transversales, les groupes peuvent être constitués d'**équipes pluridisciplinaires** ;

---

<sup>1</sup> Le pilotage par un membre des corps d'inspection est un atout important pour la réussite du travail.

- du **professeur référent**, membre du groupe académique. Il/elle est chargé(e) de communiquer sur l'avancement des travaux menés dans son académie à l'ensemble du groupe national via les outils de partage

et de communication. Il/elle est l'interlocuteur/trice de l'inspecteur/trice territorial/e responsable du groupe académique et du/de la DAN (délégué académique au numérique) ;

- d'un/e représentant/e de la **cellule académique recherche développement, innovation expérimentation** (CARDIE) ;
- **pour le 1er degré**, de l'IEN-TICE ou l'IEN de la circonscription (**accord du/de la DASEN nécessaire**).

Les académies s'engagent à prendre en charge et à organiser 1 à 2 réunions en présentiel afin de conduire sur l'année la réflexion et la production.

### **3. Conduite des travaux**

Les TraAM peuvent être conduits sur une durée d'**un à deux ans**. Dans les deux cas, l'expert(e) ou le binôme d'experts proposera un calendrier de travail sur la période choisie. Une académie peut être « chef de file » dans la conduite du groupe de travail TraAM si elle a développé une expertise sur le sujet. On s'appuie sur une **revue des travaux et expérimentations existantes** communiqués par les experts avant le lancement du TraAM (Agence nationale des usages des TICE, sites disciplinaires ...) et sur une **revue succincte de la littérature scientifique et pédagogique concernant la (ou les) thématique(s) retenue(s)**.

Le travail du groupe repose sur la **mutualisation**. On favorise ainsi la démarche collaborative dans toutes ses dimensions : veille partagée, échanges de pratiques, co-construction de scénarios, retours et analyse des mises en œuvre sur le terrain, en s'appuyant sur les outils mis à disposition ([GTnum](#), [Viaéduc](#), [Pléiade](#), [M@gistère](#), pads, wikis...).

*Une attention particulière sera portée à la question des droits d'usages des ressources et des services numériques. Les équipes peuvent en outre s'appuyer, dans les territoires, sur l'expertise et l'accompagnement des ateliers Canopé, notamment sur la dimension éditoriale des productions (Canoprof)*

2/3

### **4. Diffusion, communication**

La diffusion et la valorisation des travaux constituent un enjeu de l'animation nationale autour des usages. Elles reposent sur :

- un/des supports de communication. Les groupes choisiront les plus pertinents : infographie, carte heuristique, capsules vidéo ;
- des scénarios pédagogiques publiés sur des **espaces académiques ouverts sans authentification** pour faciliter la mutualisation via ÉDU'base ;
- un/des modules de formation sur M@gistère.

**La lettre Édu\_Num** dans ses différentes déclinaisons (disciplinaire, thématique) et les comptes Twitter disciplinaires ou transversaux (EMI, Histoire des arts...) sont des supports systématiques de diffusion. Ce relais vise en particulier les équipes académiques, les IAN, les référent/es numériques, les formateurs académiques, les animateurs et animatrices des ateliers Canopé, les conseillers et conseillères pédagogiques, les enseignant/es chargés du numérique dans le 1<sup>er</sup> degré.

### **5. Pilotage (DNE A2)**

Pour chaque thème, le département DNE A2, chargé du pilotage des TraAM, organise une réunion en présentiel au ministère et deux réunions à distance intermédiaires. Ces réunions permettent de faire des points d'étape nécessaires, garants d'un travail en continu. Les modalités en sont exposées lors de la première réunion. Elles font l'objet d'une information auprès des responsables des professeurs référents, et de comptes rendus dont une synthèse est mise en ligne sur le portail national eduscol.

La rémunération de l'équipe académique engagée se fera au service fait, en deux temps (au cours du premier trimestre de l'année scolaire et en fin d'année scolaire).

## Bilan

Une synthèse de chaque thématique TraAM est élaborée par l'expert/e ou le binôme d'experts DNE A (synthèse intermédiaire en année 1 si TraAM sur 2 ans). Les synthèses sont communiquées aux groupes de travail, à l'IGEN, à la DGESCO, à la DRDIE, aux directeurs/trices des ESPé des académies, à l'IHEEF.